

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES
SPÉCIALES ET DE LA DÉCOLONISATION
(QUATRIÈME COMMISSION)

24e séance
tenue le
jeudi 18 novembre 1999
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 24e SÉANCE

Président : M. ZACKHEOS (Chypre)

SOMMAIRE

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.4/54/SR.24
10 février 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

00-29366 (F)

/...

La séance est ouverte à 15 h 13.

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION (suite)

1. M. TROYJO (Brésil) annonce que sa délégation fait siennes les déclarations prononcées par le représentant du Mexique au nom du Groupe de Rio et par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

2. Le Brésil, qui suit attentivement le processus d'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du PNUD, considère, comme il l'a signalé à l'Assemblée générale, que cette question doit être analysée au cas par cas et en tenant compte de l'avis du pays hôte et de la nécessité que les centres jouissent de l'autonomie nécessaire pour s'acquitter de leurs fonctions. Le Brésil se félicite que le Secrétaire général ait décidé de nommer M. Carlos dos Santos directeur du centre d'information de Rio de Janeiro.

3. D'autre part, le Brésil souligne qu'il importe de recourir aux moyens traditionnels de communication pour diffuser le message des Nations Unies. La radiodiffusion sonore est particulièrement utile car elle peut desservir les zones les plus isolées du monde et se révèle très économique. À cet égard, le Brésil se félicite des résultats de l'accord signé par la chaîne brésilienne de radiodiffusion publique Radiobrás et la radio des Nations Unies, qui prévoit la retransmission au Brésil, par l'intermédiaire d'un réseau de près de 2 000 stations-relais, d'émissions en portugais destinées à un grand nombre d'auditeurs. Les informations diffusées en portugais par ce service profiteront non seulement au Brésil mais aussi à tous les pays lusophones d'Afrique. En outre, grâce à un accord conclu avec des entreprises portugaises de distribution, ces informations seront également diffusées à destination de nombreux pays d'Europe et du Timor oriental.

4. Il est nécessaire de recourir aux nouvelles techniques de l'information pour parvenir à diffuser le message des Nations Unies, ce pourquoi l'Internet constitue un instrument extraordinaire. Le Brésil souligne l'excellent travail réalisé par le Département de l'information de l'ONU sur le Web avec la constitution d'un site qui se distingue par sa richesse, sa vaste portée et sa facilité d'accès. Le nombre impressionnant de visites enregistrées chaque jour révèle le grand intérêt que le grand public porte aux travaux de l'ONU. À souligner également que le site contient des liens avec d'autres pages traitant des rapports entre l'ONU et la société civile et le monde de l'entreprise, auxquels les Nations Unies devront prêter une attention particulière au XXI^e siècle.

5. S'agissant de contenu, il serait utile de pouvoir employer le site afin de diffuser des informations concernant les traités et autres accords internationaux, et d'y offrir des mécanismes de recherche qui facilitent le travail des missions des États Membres auprès de l'ONU et des chercheurs universitaires. De même, il conviendrait, afin de conférer à l'Organisation un caractère plus démocratique et transparent, de rendre disponibles sur le site un plus grand nombre de résolutions et de déclarations et d'en faciliter l'accès aux utilisateurs.

/...

6. D'autre part, au-delà des moyens techniques et des questions d'organisation, il est essentiel de porter attention aux formes sous lesquelles l'information est présentée ainsi qu'à la stratégie employée pour l'acheminer et la diffuser, afin d'améliorer les flux de données émis par l'ONU. Le Brésil invite le Comité de l'information à examiner ces prochaines années le contenu de l'information, compte tenu de la nécessité de protéger l'image et la crédibilité de l'ONU. Il faut désormais diffuser largement une information visant à renforcer la conviction qu'un monde dans lequel l'ONU demeure active et dynamique est obligatoirement un monde meilleur.

7. M. MWANDEMBWA (République-Unie de Tanzanie), dont le pays adhère à la position du Groupe des 77 et de la Chine, félicite le Département de l'information des travaux qu'il a réalisés dans son domaine de compétence.

8. La République-Unie de Tanzanie, pays en développement, estime que l'ONU doit jouer un rôle pilote en matière d'information. Le monde évolue rapidement tandis que les techniques modernes de télécommunication effacent les limites du temps et de l'espace. Avec la mondialisation, la planète Terre se transforme en immense communauté où il serait absurde que les habitants de telle partie du monde emploient les techniques de pointe des télécommunications alors que le reste de la population resterait tributaire de techniques périmées. Pour que les deux parties du monde puissent progresser et se développer, il est urgent de supprimer les disparités entre pays industrialisés et pays en développement en matière de techniques de l'information. La République-Unie de Tanzanie estime que l'ONU peut jouer un rôle important à cet égard.

9. La mondialisation et l'évolution vers une économie de l'information largement tributaire de produits fondés sur la connaissance affaiblissent encore plus la position des pays en développement dans l'économie mondiale. Seules les techniques modernes de l'information offrent à ces pays la possibilité d'accélérer leur développement économique et social.

10. Mais la nécessité d'avoir accès aux techniques de pointe de l'information ne doit pas aboutir à l'abandon des moyens traditionnels de communication tels que la radio et la télévision car la majorité des pays en développement les emploient toujours, surtout la radiodiffusion sonore. Il est encourageant de constater, tant dans le rapport du Comité de l'information que dans celui du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information, qu'il est nécessaire de continuer à employer et à développer les moyens traditionnels. Il faut espérer que les projets pilotes prévus dans ce domaine seront mis à exécution dans les régions qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire dans les pays en développement.

11. S'agissant de l'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du PNUD, la Tanzanie préconise une démarche sélective. Les conditions diffèrent beaucoup d'un pays à l'autre. En Tanzanie, par exemple, le centre d'information des Nations Unies fonctionne sous la direction du représentant résident du PNUD sans avoir été formellement intégré. Dans certains cas, cette intégration ne s'est pas révélée productive et les services fournis par certains centres intégrés ont beaucoup diminué, ce qui a suscité de graves préoccupations quant à cette politique. Les centres risquent de perdre de leur efficacité si le processus d'intégration est mis en oeuvre sans tenir compte des conditions matérielles qui règnent dans chaque pays. Il est

/...

préférable de procéder à des consultations préalables approfondies avec le gouvernement du pays hôte sur le processus d'intégration. Certes, ce processus pourrait renforcer l'image unifiée de l'ONU au plan local et procurer des économies, mais le principal obstacle demeure la répartition des ressources; avec un financement et une dotation adéquate en personnel, ces bureaux pourraient résoudre la majorité de leurs problèmes et fonctionner correctement.

12. M. MOON (République de Corée) déclare que face à l'influence sans précédent qu'exerce la libre circulation de l'information sur la vie de tous les habitants du monde grâce au progrès accéléré des techniques de l'information et de la communication, l'ONU devrait cultiver l'intérêt que porte le grand public aux nombreuses activités de l'Organisation et s'efforcer de faire bien comprendre ces activités dans l'opinion car de nombreux membres du public n'ont pas encore une idée claire de l'action que mène l'ONU ni de l'effet que cette action exerce sur leur vie quotidienne. Si l'on veut que les activités de l'ONU parviennent à leur but, il est nécessaire d'y sensibiliser le grand public. La délégation de la République de Corée accueille avec satisfaction les initiatives du Secrétaire général à cet égard.

13. Malgré des limitations considérables en ressources financières et humaines, le Département de l'information a obtenu d'importants résultats concrets grâce aux efforts qu'il réalise en vue d'améliorer le site Web de l'ONU, de mettre au point des systèmes plus efficaces pour la collecte et la diffusion d'informations et de renforcer les voies de communication aux niveaux national et régional. Le Service des informations de l'ONU, lancé en septembre et articulé autour du Centre de nouvelles récemment inauguré à l'ONU, permet aux journalistes du monde entier de se tenir au courant des événements qui concernent l'ONU à mesure qu'ils se produisent. D'autre part, la page d'accueil de l'ONU sur le Web facilite l'exécution et renforce l'efficacité du travail des missions des États Membres de l'ONU. Comme l'a indiqué le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son premier rapport sur l'exercice biennal 2000-2001, le site Web de l'ONU devrait devenir l'un des principaux moyens de diffusion de l'information au sein du système des Nations Unies.

14. S'agissant de la parité entre les six langues officielles sur le site Web de l'ONU, le représentant de la République de Corée accueille avec satisfaction le texte révisé que projet de résolution B (A/54/21/Add.1), dans lequel le Secrétaire général est invité à poursuivre ses efforts pour développer et améliorer le site Web de l'ONU dans toutes les langues officielles de l'Organisation, en visant une parité modulaire entre les différentes langues officielles et en soulignant que cet objectif devrait être atteint d'une manière économique et en privilégiant le contenu textuel.

15. Mais il existe d'autres obstacles à la visite du site Web de l'ONU. La capacité d'accès à l'information électronique varie considérablement d'un pays à un autre. La communauté internationale ne doit épargner aucun effort en vue de réduire les disparités techniques entre pays industrialisés et pays en développement. En outre, le Département de l'information doit poursuivre ses activités de diffusion par la voie des médias traditionnels comme la presse écrite, la radio et la télévision, tous indispensables pour desservir de grands secteurs de l'opinion publique internationale.

16. S'agissant du développement de la capacité de radiodiffusion internationale de l'ONU, l'initiative prise par le Département de l'information en vue d'étudier les moyens d'entreprendre un projet pilote en collaboration avec les États Membres et leurs institutions compétentes exige la participation active des États Membres. La République de Corée espère que ce projet commencera à porter fruit l'année prochaine. L'année prochaine également, l'ONU devrait profiter pleinement des possibilités qu'offrira l'Assemblée du millénaire pour mettre en relief les activités de l'Organisation. Étant donné que les médias internationaux concentreront alors leur attention sur l'ONU, cette manifestation constituera une occasion exceptionnelle d'obtenir un appui populaire en faveur de l'ONU et de son rôle fondamental dans les affaires du monde. Le Gouvernement de la République de Corée s'engage à coopérer dans ce sens aux activités de l'ONU en matière d'information et aux travaux du Comité de l'information.

17. Mme RUSU (Roumanie) déclare que son gouvernement fait sienne la déclaration prononcée par le représentant des Pays-Bas au nom du groupe d'États d'Europe occidentale et d'autres États. En outre, la Roumanie attache une grande importance aux activités de l'ONU dans le domaine de l'information car ces activités contribuent à sensibiliser l'opinion et à favoriser l'adhésion des gouvernements et de la société civile du monde entier aux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies : paix, développement et respect des droits de l'homme.

18. À l'âge de l'information, alors que les avancées techniques effacent les limites du temps et de l'espace et les frontières entre les pays, les informations de tous ordres ont des répercussions incalculables sur le maintien et la promotion du progrès et du développement des être humains. C'est pourquoi il faut consolider et poursuivre le développement des moyens de communication, en qualité et en variété, en vue d'assurer une diffusion plus large de l'information dans tous les pays, ainsi qu'une réduction des inégalités.

19. La Roumanie accueille avec satisfaction les propositions élaborées par le Secrétaire général au sujet de politiques et programmes d'information et de communication permettant de transmettre avec plus de force les messages de l'ONU et de décrire avec exactitude les événements qui se déroulent à l'ONU et les mesures qui y sont prises. Elle se félicite également des efforts réalisés en vue de réorienter l'action du Département de l'information, qui sont décrits dans le rapport du Secrétaire général (A/54/415). En un même temps, la Roumanie estime nécessaire de renforcer le Département pour lui permettre de mieux répondre aux attentes des États Membres et de leur population.

20. La Roumaine favorise directement les activités des centres d'information des Nations Unies et fait sienne l'intention d'associer ces centres aux gouvernements, aux médias, aux établissements d'enseignement, aux organisations non gouvernementales, et même à l'entreprise privée. Le centre d'information des Nations Unies à Bucarest, l'un des premiers centres de ce genre créé par l'ONU, est fréquenté par un public nombreux et varié. La Roumanie accueille avec satisfaction la création de nouveaux centres dans les différentes régions du monde, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition économique; mais elle est convaincue que l'affectation de ressources à la création de nouveaux centres doit tenir compte des besoins des centres existants. Au vu de l'expérience acquise par le centre d'information de

Bucarest au fil des années, le moment est particulièrement opportun pour réexaminer les conditions de son fonctionnement.

21. La Roumanie préconise fermement l'autonomie fonctionnelle de tous les centres d'information. Le processus de consultations approfondies avec les gouvernements des pays hôtes contribuera résolument à promouvoir une image de l'ONU améliorée, plus exacte, plus transparente et plus cohérente. À cet égard, la Roumanie étudiera avec intérêt le projet d'orientations du Département de l'information et du PNUD concernant le cadre opérationnel des centres intégrés. La Roumanie appuie les projets de résolution présentés à ce sujet.

22. M. GETAHOUN (Éthiopie) déclare que sa délégation s'associe à la déclaration prononcée par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'ONU fait aujourd'hui face à de nombreux problèmes dans sa tâche complexe en matière de diffusion de l'information. La mondialisation résultant de l'accélération des techniques de l'information a eu des conséquences notables pour l'ONU et a provoqué une expansion du rôle du Département de l'information. Mais le Département se heurte à divers obstacles dans l'accomplissement de ses mandats. Il faut réduire ces obstacles afin que la diffusion de l'information auprès de l'opinion mondiale soit aussi efficace que possible.

23. S'agissant du processus d'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du PNUD, l'Éthiopie espère que les difficultés que signale le Secrétaire général dans son rapport ne compromettront pas constamment la circulation de l'information. À cet égard, l'Éthiopie préconise vivement que des mesures pratiques soient prises afin de trouver un juste milieu entre le rendement coûts/avantages et la nécessité d'assurer l'efficacité du processus d'intégration. Les centres d'information des Nations Unies sont des rouages essentiels du mécanisme pour la promotion de l'ONU dans le monde et ils jouent un rôle décisif dans la diffusion de l'information dans lieux les plus isolés de la planète, contribuant ainsi à former l'opinion publique et à la sensibiliser à diverses questions telles que le développement social, l'élimination de la pauvreté, l'éducation, l'environnement, la paix et la sécurité. Le Département de l'information doit aider les pays en développement à développer leurs capacités en matière d'information et à sensibiliser l'opinion publique aux activités de l'ONU. L'Éthiopie appuie l'initiative du Département de l'information visant à donner des cours de formation aux journalistes de la presse écrite et électronique des pays en développement, mais encore fait-il accroître le nombre de participants à ces cours.

24. Tout en se félicitant que l'ONU recoure aux techniques de pointe en matière d'information, notamment à l'Internet et aux sites Web, l'Éthiopie souligne qu'il faut porter également attention aux moyens traditionnels de communication, qui sont encore la principale source d'information de la majorité des pays en développement. Radio Nations Unies contribue de façon essentielle à la diffusion d'informations concernant les activités de l'ONU. L'Éthiopie est consciente des avantages que procure dans tous les domaines une infrastructure de communication de pointe. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour lutter contre la marginalisation de l'Éthiopie à l'écart de l'économie mondiale, le Gouvernement éthiopien a pris des mesures visant à renforcer son infrastructure en matière d'information; mais en dépit des progrès réalisés, beaucoup reste encore à faire. Le manque de ressources financières est l'un des principaux

obstacles. L'Éthiopie – qui accueillerait favorablement une contribution de l'ONU et de ses institutions spécialisées sous forme d'un programme visant à aider les pays en développement dans les domaines de la formation et du développement afin que ces pays améliorent et renforcent leurs capacités en matière d'information – exhorte les pays industrialisés à prêter assistance aux pays en développement en leur transférant des techniques d'information et en favorisant le renforcement des capacités.

25. L'Éthiopie, qui considère que l'ONU joue un rôle très important dans le domaine de l'information, estime cependant indispensable de maintenir l'impartialité dans l'information et l'équité dans la diffusion de l'information. Il faut pour cela renforcer l'infrastructure du Département de l'information.

26. Mme DUKULY-TOLBERT (Libéria) s'associe à la déclaration faite par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le XXe siècle a été témoin d'une évolution rapide des moyens d'information et de communication. Les dirigeants du secteur public et du secteur privé ont besoin d'une information exacte et adéquate afin de formuler des politiques qui déterminent le destin de millions de personnes, tandis que les membres d'une société libre ne peuvent répondre intelligemment à l'action de son gouvernement qu'à condition d'être bien informés. Pour maintenir ce sain rapport entre gouvernants et gouvernés, il est essentiel de disposer de connaissances et de moyens de communication modernes.

27. À l'âge de l'électronique, marqué par la mondialisation, l'ONU doit prendre la tête d'une action visant à doter les pays en développement des moyens de parvenir à la parité avec les pays industrialisés dans le domaine de l'information et des communications. La représentante du Libéria, encouragée par le fait que le Département de l'information collabore avec les gouvernements afin d'organiser des séminaires et former des journalistes de pays en développement, se félicite du rapport détaillé présenté par le Secrétaire général (A/54/415).

28. La représentante du Libéria rappelle que le Comité de l'information, à sa vingt et unième session, a exhorté les États Membres à accroître leur aide pour le développement de l'infrastructure des communications dans les pays en développement, engageant tous les pays à veiller à ce que les journalistes puissent exercer leur profession sans entrave.

29. Dans ce contexte, le Libéria demande au Secrétaire général de créer un centre d'information des Nations Unies à Monrovia et d'accélérer les programmes de formation de journalistes des pays en développement. Le centre contribuera de façon indispensable à la collecte et à la diffusion d'informations destinées aux secteurs vitaux de la société libérienne, il aidera le gouvernement à promouvoir la réconciliation nationale, la reconstruction économique, la réintégration des réfugiés et le maintien de la paix et de la démocratie, et il permettra aux jeunes de mieux connaître le rôle que joue l'ONU dans le processus de paix et de stabilisation du Libéria.

30. Le Libéria, qui accueille avec satisfaction le rapport du Comité de l'information et remercie celui-ci d'avoir admis le Libéria parmi ses membres, espère que ce rapport sera approuvé sans être mis aux voix. Le Libéria appuie

également l'initiative du Secrétaire général tendant à renforcer les capacités de l'ONU en matière de radiodiffusion internationale.

31. M. DEIRKI (Syrie), soulignant l'importance d'un nouvel ordre mondial de l'information et des communications qui soit plus juste et efficace et qui reflète les intérêts et aspirations des peuples, estime qu'il faut établir un équilibre dans la circulation de l'information et diversifier les sources d'information. La Syrie constate avec préoccupation l'écart qui sépare les pays industrialisés des pays en développement en matière de techniques de communication. Le Gouvernement syrien recourt à la communication écrite et audiovisuelle pour traiter des questions qui intéressent le pays et ses citoyens et pour démontrer la nécessité de réaliser le développement économique et social, car le rôle de l'information et le relèvement du niveau de vie sont complémentaires.

32. L'ONU en général, et le Département de l'information en particulier, doivent utiliser l'information afin de promouvoir leurs buts et leurs activités en faveur de la paix, du désarmement, du développement économique et social et de la protection de l'environnement. L'Organisation doit aussi veiller à ce que des techniques appropriées soient transférées aux pays en développement et défendre les droits des peuples assujettis à l'occupation étrangère.

33. Par ailleurs, l'information doit refléter l'intérêt de la majorité des membres en ce qui concerne les questions dont traite l'Organisation; il est impératif que l'ONU ne diffuse ni opinions subjectives ni positions politiques particulières, car cela porterait préjudice à sa crédibilité et à son autorité et trahirait les espoirs qui ont été placés en elle.

34. Le représentant de la Syrie, constatant que le Département de l'information fait en général oeuvre fructueuse, souligne cependant que persistent certaines lacunes, notamment le manque de parité entre les six langues officielles, tant dans les publications écrites que dans les communications électroniques. De nombreuses délégations estiment que l'option C proposée dans le rapport du Secrétaire général (A/AC.198/1999/9) en vue d'assurer un traitement égal aux six langues sur les sites Web de l'ONU ne répond pas aux besoins des utilisateurs des pays en développement. La Syrie engage le Département de l'information à redistribuer les affectations budgétaires de manière à réaliser la parité linguistique prévue par la résolution 53/208 de l'Assemblée générale, sans accentuer la prédominance d'une version linguistique sur les autres, en particulier sur la version arabe.

35. La Syrie, qui préconise la création d'une station de radiodiffusion internationale des Nations Unies, demande au Département de l'information de promouvoir ce projet et de lui donner l'importance qu'il mérite car la radiodiffusion sonore est l'un des moyens de communication les plus faciles et les moins coûteux à mettre en oeuvre.

36. M. DJEUMO (Cameroun), soulignant que les centres d'information des Nations Unies se sont révélés des instruments irremplaçables pour diffuser les buts, les principes et l'action de l'ONU, déclare que le Cameroun est profondément préoccupé par la réduction de l'activité de ces centres et par le ralentissement de l'exécution des programmes constatés suite à l'intégration de certains centres à des bureaux extérieurs du PNUD. Cette préoccupation s'exprime dans le

/...

projet de résolution relatif aux politiques et activités de l'ONU en matière d'information, que le Comité de l'information a approuvé à sa vingt et unième session.

37. Le Cameroun souhaite que soit désigné un directeur pour le centre d'information des Nations Unies à Yaoundé, dont les activités sont en déclin depuis qu'il a été décapité. Cette nomination permettra au centre de reprendre la diffusion d'informations dans son ressort territorial (Cameroun, Gabon, République centrafricaine) et de répondre ainsi aux besoins de la population de cette sous-région.

38. M. SPERANSKY (Fédération de Russie) déclare que les progrès réalisés dans le domaine de l'information confirment l'importance que revêt celle-ci dans la vie de la communauté internationale tout entière et de chaque pays en particulier. En intensifiant son action dans le domaine de l'information, l'ONU doit garder présente à l'esprit la question de la sécurité internationale, comme le prévoit la résolution 53/70 de l'Assemblée générale, relative aux progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale.

39. Il est nécessaire d'élaborer des principes internationaux visant à accroître la sécurité des systèmes informatiques internationaux, tout d'abord par une déclaration multilatérale, puis par un traité international multilatéral ayant pour principal objectif de créer les conditions nécessaires à la protection des échanges internationaux d'information, sur la base de l'égalité, qui permettent d'éviter que les techniques de l'information ne soient utilisées pour commettre des actes terroristes ou criminels ou pour déstabiliser la société. Il faut aussi trouver les moyens d'éviter l'influence des informations transfrontières non autorisées et les guerres de l'information.

40. La Fédération de Russie, qui partage les objectifs stratégiques, les priorités fonctionnelles et les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information, se félicite des efforts réalisés par le Département de l'information en vue de renforcer les capacités de l'Organisation dans le cadre des techniques multimédias modernes, et elle appuie la création d'un site Web de l'ONU, ainsi que sa traduction dans toutes les langues officielles, notamment le russe.

41. La Fédération de Russie, approuvant les mesures adoptées en vue d'améliorer les activités de communication l'ONU aux plans national et régional, se déclare satisfaite de la création récente des groupes de communication, qui aident à donner de l'Organisation une image fidèle à la réalité. La réorientation des activités du Département de l'information en vue d'appliquer les techniques les plus récentes permet d'améliorer les programmes et de desservir un plus large public dans toutes les parties du monde. La Fédération de Russie, approuvant l'action menée par l'ONU afin de créer et d'améliorer des sites Web spécialisés, rappelle qu'il est nécessaire de diffuser des informations actualisées et des matériels de référence relatifs aux opérations et aux missions de maintien de la paix. Elle se félicite de la création d'un système de courrier électronique pour la diffusion d'informations auprès des journalistes des différentes parties du monde, et elle approuve l'organisation et la tenue de réunions dans les États Membres en étroite collaboration avec les médias locaux.

42. Il ne faut cependant pas abandonner l'emploi des moyens traditionnels de diffusion, car ce sont les plus faciles d'accès. La Fédération de Russie souhaite que soit mis en oeuvre le projet de radiodiffusion internationale directe, surtout en langue russe. Elle engage le Secrétaire général de continuer à centrer ses activités sur la création d'un service de radiodiffusion internationale et à communiquer au Comité de l'information les résultats de l'étude réalisée par le Département de l'information afin de déterminer l'intérêt que les États Membres et les radiodiffuseurs portent à ce projet. À cet égard, le représentant de la Fédération de Russie signale au Secrétariat que le Département de l'information, contrairement à ce qu'il affirme, n'a pas encore amélioré le service russe de Radio Nations Unies.

43. Il faut renforcer le réseau des centres d'information des Nations Unies et continuer à introduire des techniques nouvelles dans l'activité quotidienne des centres. Étant donné que le centre de Moscou contribue de façon toujours plus importante à la diffusion en langue russe d'informations relatives aux activités de l'ONU, il convient d'envisager la possibilité de le doter d'un personnel plus nombreux.

44. M. SEMENENKO (Ukraine) déclare que l'Ukraine, appuyant les mesures adoptées par le Département de l'information en vue de réorienter sa politique et ses activités, accueille avec satisfaction les efforts qu'a déployés le Département pour diffuser l'information. Il fait cependant observer que l'importance des avancées techniques ne justifie pas que l'on abandonne les médias traditionnels pour la diffusion d'informations. L'Ukraine a toujours appuyé la création d'une capacité de radiodiffusion à l'ONU, convaincue que le succès de ce projet dépendra de la collaboration des États Membres intéressés et de l'affectation des ressources nécessaires. L'Ukraine se propose d'offrir du temps d'antenne sur son réseau national de radiodiffusion pour la transmission des émissions quotidiennes de Radio Nations Unies.

45. S'agissant des progrès réalisés dans le domaine de la radio et des autres médias traditionnels, il ne faut pas oublier d'actualiser la télévision des Nations Unies et ses techniques de l'Internet. L'Ukraine appuie les actions entreprises en vue d'améliorer le contenu du site Web de l'ONU, mais elle rappelle la nécessité d'élaborer progressivement un site multilingue afin d'assurer la parité entre les six langues officielles.

46. Se référant à la question de l'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du PNUD, le représentant de l'Ukraine déclare que le centre d'information qui, en Ukraine, relève de la direction du PNUD, fonctionne de façon efficace et parvient à donner une image unifiée de l'ONU et à améliorer les activités d'informations relatives aux principaux domaines d'action de l'Organisation, bien que les résultats d'expérience puissent varier d'une région à une autre.

47. Des millions de personnes continuent d'être touchées en Ukraine par les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. L'ONU contribue de façon essentielle à la diffusion d'informations relatives à cette question; le Département de l'information devrait améliorer la publication et la diffusion d'informations à ce sujet et créer un programme spécial d'information à long terme.

48. Enfin, l'ONU devrait continuer à s'occuper des problèmes relatifs aux attaques dont sont victimes les journalistes qui travaillent dans un climat de tension et élaborer des stratégies pour leur protection.

49. M. RANI SIMAIL HADI (Malaisie) estime que l'ONU doit s'actualiser constamment et tirer parti des avantages que procure le progrès des techniques dans un monde où l'information est diffusée de manière quasiment instantanée.

50. Le représentant de la Malaisie se félicite des efforts réalisés par l'ONU en vue d'employer les nouvelles techniques de l'information à l'avantage des États Membres, que ce soit en étendant la base électronique de données, en élaborant des sites Web ou en mettant des ordinateurs à la disposition des délégations. La Malaisie, consciente des transformations amenées par l'âge de l'information, a lancé un plan national en faveur de la modernisation des entreprises nationales et internationales. Ce plan fait partie du programme appelé « Vision 2000 » visant à faire de la Malaisie un pays industrialisé. La Malaisie souhaite créer une société participative fondée sur le savoir et l'information.

51. L'âge de l'information pose aussi des problèmes. Le traitement des nouvelles est devenu compliqué. L'information n'est plus contrôlée par les pouvoirs publics mais par d'autres organisations et institutions. Le problème ne consiste pas à maîtriser les flux d'informations mais bien leur contenu, afin de protéger les citoyens, en particulier les enfants et les membres d'autres groupes vulnérables. Pour la Malaisie, le recours aux techniques de l'information doit servir à améliorer la qualité de vie de la population. Les investissements dans les techniques de l'information ne doivent pas profiter exclusivement aux investisseurs mais aussi au grand public; il faut non seulement que la population consomme ces techniques mais aussi qu'elle les produise. La qualité des investissements mérite une plus grande attention que leur quantité.

52. La notion de « gouvernement électronique » – l'un des objectifs de la Malaisie – ne consiste pas exclusivement à gouverner par la voie électronique. Son but réel est d'améliorer les structures, les systèmes et les procédures, en quête d'excellence.

53. Sachant qu'elle ne dispose ni des techniques ni des connaissances nécessaires pour atteindre ses objectifs en matière de modernisation, la Malaisie souligne l'importance de la collaboration avec le reste du monde. À cet égard, elle favorise une « collaboration intelligente » entre le gouvernement et le secteur privé, c'est-à-dire la collaboration plutôt que la confrontation, et l'enrichissement plutôt que l'exploitation.

54. Le marché récompense l'efficacité et punit l'inefficacité, mais efficacité n'est pas synonyme d'équité. Par conséquent, le fait de permettre à l'économie numérique de s'autoréglementer revient à laisser se creuser le fossé entre pays riches et pays pauvres. Il est nécessaire de libéraliser les normes mais non de les abolir, afin d'éviter que ne règne l'anarchie sur le marché.

55. Enfin, la Malaisie souligne que le progrès des techniques doit se fonder sur un solide système de valeurs morales. Le danger de l'Internet réside dans le fait que certains de ses utilisateurs abandonnent leurs valeurs morales.

L'ONU doit contribuer de façon importante à la promotion de ces valeurs universelles.

56. M. FARAR (États-Unis) signale qu'il est difficile de créer et de diffuser une information utile et significative dans un monde toujours plus interconnecté. Les États-Unis observent avec satisfaction les résultats obtenus par le Département de l'information en élaborant de nouvelles stratégies de communication et en mettant en place les nouvelles structures nécessaires pour atteindre les objectifs déterminés. Ils se félicitent en outre que le Comité de l'information ait recommandé que le Département de l'information consacre plus de temps à étudier diverses possibilités pour élargir la notion de parité modulaire dans l'élaboration des sites Web. Toutefois, compte tenu du rythme rapide avec lequel les techniques évoluent, on ne peut attendre jusqu'à la prochaine session, mais bien continuer d'améliorer les sites Web tout en recherchant d'autres options pour accroître la quantité de matériel disponible dans les six langues officielles.

57. Le représentant des États-Unis regrette que l'on n'ait pas prévu dans chaque département un poste budgétaire pour la gestion et l'élaboration des sites Web de l'ONU. Compte tenu des restrictions financières qui régissent le fonctionnement du Département de l'information, les États-Unis appuient la proposition égyptienne visant à constituer, au Comité de l'information, un groupe de travail sur l'information qui aiderait le Département à définir les secteurs dans lesquels il pourrait déployer de la plus grande efficacité. Cette mesure devrait aider les membres du Comité à appréhender les objectifs et les limites du Département et à en tenir compte dans leurs recommandations. Les États-Unis estiment que le Département de l'information doit non seulement s'acquitter de son mandat avec les ressources qui lui ont été affectées, mais aussi rechercher les moyens de réduire les coûts autant que possible. À long terme, les sites Web amélioreront l'efficacité générale, et les coûts nécessaires pourront être financés en redistribuant les ressources à l'intérieur du Département.

58. Les États-Unis estiment que l'ONU doit s'adresser à des publics très différents, d'où la nécessité de recourir à des médias différents. En étudiant les sites Web, le Département de l'information doit donc tenir compte de cette diversité et décider si les moyens de communication qu'il emploie sont ou non les plus efficaces.

59. Enfin, tout en appuyant la proposition C3 figurant dans le document A/AC.198/1999/9, le représentant des États-Unis estime qu'il faut trouver les ressources nécessaires dans le budget actuel du Département de l'information, qui représente plus de 5 % du budget total de l'ONU. Les États-Unis ne sauraient approuver aucune augmentation.

60. M. POHAN (Indonésie) déclare que sa délégation appuie la déclaration prononcée par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

61. À la veille du nouveau millénaire, la communauté internationale doit faire en sorte que l'humanité tout entière puisse participer sur un pied d'égalité au nouvel âge de l'information. Il est nécessaire d'établir un courant équilibré et juste d'informations fiables. L'Indonésie réaffirme la nécessité de promouvoir le nouvel ordre mondial de l'information et des communications.

/...

62. L'Indonésie appuie les efforts réalisés par le Secrétariat afin de poursuivre la réorientation de ses activités en vue de donner de l'ONU l'image d'une institution ouverte et transparente aux yeux de tous, et résolue à réaliser les principaux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies. Les moyens de communications sont importants au succès de ces efforts, mais les informations en provenance de l'ONU ne sont pas automatiquement transmises au public du monde entier par ces moyens de communication en raison des limitations qu'ils présentent.

63. Le représentant de l'Indonésie se félicite que le Secrétaire général soit prié, dans le projet de résolution B, de tenir particulièrement compte du fait que les établissements d'enseignement sont des partenaires indispensables pour faire pleinement connaître à la population du monde entier les objectifs et activités de l'ONU, et bien que le Secrétariat doive s'efforcer de fournir aux médias du monde entier, aussi rapidement que possible, les informations produites par l'Organisation, il ne faut pas oublier que l'ONU n'est pas une agence de presse et qu'elle n'est pas en concurrence avec les agences de presse.

64. L'Indonésie appuie l'action du porte-parole du Secrétaire général, notamment la tenue de réunion d'information à l'intention des médias. Elle comprend que le Secrétariat n'accepte pas la présence de délégations à ces réunions, mais elle souhaite que cette règle s'applique de façon égale à toutes les délégations et que l'on définisse un critère permettant d'y faire exception.

65. Les aspects les plus importants des activités de l'ONU en matière d'information sont leur crédibilité et leur fiabilité. Tout le monde s'attend à ce que l'information provenant du système des Nations Unies soit objective, et il est encourageant de constater que tel est effectivement le cas. Il faut cependant signaler certaines défaillances, dans l'espoir que l'on tire des enseignements utiles de ces deux cas liés à la consultation populaire au Timor oriental.

66. Le premier est un exemple de ce qu'il ne faut pas faire pour réaliser une campagne d'information. Le 14 septembre, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a émis un communiqué selon lequel la population continuait d'être victime de meurtres systématiques et que le nombre de morts était estimé à 7 000. Selon le porte-parole du Secrétaire général, la FAO n'était même pas présente sur le terrain. Le chiffre cité, qui s'est révélé très exagéré, a causé une confusion dans l'opinion publique mondiale. L'Indonésie estime que ce chiffre a servi à mobiliser contributions et appuis, mais aux dépens du Timor oriental, de l'Indonésie et de la vérité.

67. Le deuxième cas est un exemple de ce qu'il ne faut pas faire lorsque l'on choisit le porte-parole pour une mission de l'ONU. Il est apparu dès le début que l'impartialité du premier porte-parole de la mission des Nations Unies au Timor oriental était contestable. Ses déclarations publiques, fréquemment fondées sur des « rapports non confirmés », manquaient de crédibilité et de fiabilité. Il est important que le Département de l'information joue un rôle central dans le choix des porte-parole des missions de l'ONU.

68. L'Indonésie, réaffirmant qu'elle continuera d'appuyer les activités de l'ONU en matière d'information, souligne combien il importe d'améliorer sans cesse l'objectivité de ces activités.

/...

69. M. HOGEN (Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information), répondant aux observations de certaines délégations, déclare que d'après les données dont dispose le Département de l'information, près de 10 % des visites aux sites Web de l'ONU proviennent de pays en développement, proportion qui était d'à peine 2 % deux ans auparavant. Mais ce chiffre n'est pas exact car certains serveurs n'emploient pas le suffixe de deux lettres qui identifie le pays de provenance des visiteurs. La tendance générale indique que les sections les plus fréquentées des sites Web sont celles qui contiennent des documents, y compris la page d'accueil de l'Assemblée générale, le centre de nouvelles, notamment les communiqués de presse, la section « Paix et sécurité » et le « CyberSchoolBus ».

70. En ce qui concerne l'équilibre linguistique sur le site Web de l'ONU, les sites en anglais et en français sont les plus développés, surtout parce qu'ils ont été créés en premier. Les sites en arabe et en chinois n'ont été lancés qu'en 1998. En outre, la technique employée pour créer des pages Web en arabe et en chinois n'est pas encore suffisamment développée.

71. Quant à la suppression de la version arabe du recueil annuel des résolutions de l'Assemblée générale, le Département de l'information, qui en assurait jadis la publication, a été informé par le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence que les techniques nouvelles permettent désormais à ce département de publier les versions officielles dans toutes les langues, plus rapidement que le Département de l'information. Soucieux d'éviter les doubles emplois, le Département de l'information a donc décidé de cesser de publier le recueil dans les diverses langues.

72. Répondant aux questions de diverses délégations au sujet des préparatifs du projet pilote de renforcement des capacités de radiodiffusion internationale de l'ONU, le Secrétaire général adjoint déclare qu'une première étude a été réalisée dans la région des Caraïbes afin de déterminer les services existants en matière de radiodiffusion, avec des résultats très favorables. Les résultats des enquêtes qui sont en cours dans d'autres régions seront présentés au Comité de l'information à sa vingt-deuxième session.

73. S'agissant de la coopération entre le Département de l'information, la Caribbean News Agency et la Caribbean Broadcasting Union, le Secrétaire général adjoint déclare que le Département collabore étroitement avec ces deux organismes qui ont récemment fusionnés et qui diffuseront probablement les émissions quotidiennes du projet pilote.

74. S'agissant de l'augmentation possible des émissions de radio à destination des pays d'Afrique francophone, le Département de l'information a créé pour ce faire un nouveau poste au niveau P-2 auprès du groupe francophone du service de radio. En ce qui concerne la production d'émissions de radio en français et en créole, le Département a continué d'étudier la question en tenant compte des impératifs budgétaires et de la nécessité de garantir la parité entre les langues non officielles.

75. Le développement du service russe de radio dépend d'une augmentation des ressources et du temps d'antenne, ce qui pourrait être possible dans le cadre de l'exécution du projet pilote.

76. S'agissant de la proposition de mener une campagne d'information relative à la conférence sur les armes légères, le Département de l'information collabore étroitement à cette fin avec le Département des affaires de désarmement, tandis qu'il réalise un film intitulé « Armé jusqu'aux dents » qui sera utilisé pour les activités de promotion de la première étape de la campagne.

77. On a préconisé que le Département de l'information renforce sa collaboration avec le réseau du PNUD pour les petits États insulaires en développement (SIDSNet). Il convient de signaler que cette collaboration a été renforcée dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement durable des petits États insulaires en développement. Il est prévu que cette collaboration se poursuivra car le SIDSNet est un excellent moyen pour desservir la population des petits États insulaires.

78. Quant à la nécessité d'assurer la couverture régionale des activités relatives aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, le Département de l'information coopère étroitement avec le Département des affaires économiques et sociales afin de promouvoir la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la femme et au développement social. Les centres d'information des Nations Unies jouent le rôle principal dans la promotion de cette activité ainsi que du Sommet et de l'Assemblée du millénaire.

79. Répondant aux délégations qui ont souligné l'importance des activités de formation des journalistes et du personnel de radiodiffusion de pays en développement, le Département de l'information poursuivra la recherche de moyens permettant d'étendre son programme annuel de formation de manière à accroître le nombre de participants, tout en continuant à inviter des journalistes de la presse écrite et électronique de ces pays à participer à d'autres programmes axés sur des thèmes tels que le développement et les droits de l'homme.

80. En 1999, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld a organisé quatre séminaires régionaux pour bibliothécaires et elle entend poursuivre ce programme pendant le prochain exercice biennal. En outre, elle continuera d'accroître ses ressources électroniques à acquérir des matériels sur supports traditionnels, touchant des questions d'intérêt général : paix et sécurité, développement, droits de l'homme, etc.

81. Le Département de l'information est sensible aux préoccupations exprimées quant à l'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du PNUD. Il collabore étroitement avec l'Administrateur du PNUD et aucune mesure dans ce sens ne sera adoptée sans que les gouvernements concernés n'aient été consultés au préalable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Un questionnaire a été adressé aux gouvernements des pays dotés de centres intégrés, et un autre questionnaire aux directeurs de ces centres, dans le cadre du processus d'examen des centres intégrés, en vue d'établir des orientations pour l'avenir.

82. Dans les pays qui ne sont pas dotés d'un centre d'information des Nations Unies, l'ONU a pour pratique de confier les activités d'information au bureau extérieur du PNUD.

83. S'agissant du voeu exprimé par la Jamaïque que soit créé un élément chargé de prêter des services d'information à tout le nord des Caraïbes, le Département de l'information a entrepris des démarches pour que le représentant de l'UNESCO assume ces fonctions, auquel cas le matériel nécessaire lui sera fourni et il sera invité à participer aux séminaires pertinents.

84. Le Département de l'information étudiera la proposition de la Croatie tendant à ce que le Bureau de liaison des Nations Unies à Zagreb prenne en charge ces fonctions, étant donné que ce bureau possède des ressources supérieures à celle du bureau du PNUD. S'agissant de la demande formulée par le Libéria, le projet visant à réactiver le centre d'information des Nations Unies sous la direction du coordonnateur résident est actuellement en cours d'exécution.

85. Malgré la réduction des effectifs à laquelle le Département de l'information a dû procéder, il a été possible de rétablir le poste de commis aux références au centre d'information de Port of Spain.

86. Répondant aux délégations qui ont souligné qu'il est nécessaire de disposer d'un personnel plus nombreux, notamment en ce qui concerne les directeurs des centres d'information des Nations Unies, le Secrétaire général adjoint déclare que suite à la forte compression des effectifs des bureaux extérieurs enregistrée pendant l'exercice biennal antérieur et pendant l'exercice en cours, seule l'Assemblée générale peut décider dans quelle mesure il sera possible de répondre à ces besoins.

ADOPTION DE DÉCISIONS

87. Le PRÉSIDENT invite la Commission à prendre une décision commune sur les deux projets de résolution et sur le projet de décision dont l'approbation est recommandée par le Comité de l'information, à savoir : le projet de résolution A, qui figure au paragraphe 49 du document A/54/21, et les textes révisés du projet de résolution B et du projet de décision, qui figurent au paragraphe 1 de l'additif au rapport du Comité (A/54/21/Add.1).

88. Il en est ainsi décidé.

89. Le PRÉSIDENT invite les délégations à faire leurs éventuelles déclarations avant que la Commission n'adopte une décision commune sur les deux projets de résolution et sur le projet de décision.

90. Mme STEELE (États-Unis d'Amérique) déclare que son gouvernement ne peut se joindre au consensus en raison des répercussions qu'aurait sur le budget-programme le projet de résolution B – surtout son paragraphe 35 – figurant dans le document A/54/21/Add.1.

91. M. SATTAR (Secrétaire de la Commission), ayant donné lecture du texte révisé du paragraphe 35 du projet de résolution B, fait observer que le Comité de l'information n'y demande aucune mesure concrète ayant des conséquences financières mais prie simplement le Secrétaire général de poursuivre ses efforts et de présenter des propositions en vue de leur examen par le Comité à sa prochaine session. Ces efforts seront réalisés par le Département de l'information dans les limites des ressources qui lui sont affectés dans le

budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. L'approbation du projet de résolution n'aurait donc aucune répercussion sur le budget-programme.

Il précise cependant que si le Comité de l'information décidait, à sa prochaine session, d'accepter une proposition concernant les sites Web de l'ONU, la Commission sera saisie d'un exposé détaillé des conséquences que pourrait avoir cette proposition pour le budget-programme.

92. Le projet de résolution A et les textes révisés du projet de résolution B et du projet de décision sont approuvés sans être mis aux voix.

ORGANISATION DES TRAVAUX

93. Le PRÉSIDENT prononce la clôture des travaux de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la cinquante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 15 h 35.